



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 122802

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'utilisation du kit main libre. Une précédente étude de la sécurité routière vise à bannir l'utilisation du kit main libre des habitudes des automobilistes. Selon cette étude, si aucun automobiliste ne téléphonait en conduisant, il y aurait une réduction de 7 % à 8 % du nombre d'accidents dans l'Hexagone. Elle recommande donc d'agir sur la réglementation en interdisant formellement toute utilisation du téléphone portable au volant. Reconnaisant que l'interdiction des kits mains libres serait difficile à contrôler, elle dénonce néanmoins les dangers d'une telle pratique. Dans le cas d'accidents graves, une telle interdiction permettrait également d'interroger les opérateurs de téléphonie mobile pour savoir si le conducteur était au téléphone. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122802

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4240